

## Tour de plaine Maraîchage « La mécanisation progressive à l'installation en maraîchage biologique: un choix stratégique »

### Pour porteurs de projet en maraîchage

Avec le soutien d'AVENIR, des paysans se regroupent localement pour mieux se connaître et instaurer des solidarités. C'est l'un de ces groupes, le **groupe local du Ternois**, a eu envie de poser collectivement ses préoccupations communes, en partie techniques. Aussi, le groupe a demandé au GABNOR d'animer des tours de plaine (formations sur le champ) spécialement destinés à des maraîcher-e-s qui commencent. Le groupe a rapidement ouvert ces demi-journées à d'autres qui sont en recherche d'apports **techniques en maraîchage biologique**.



**Mardi 8 décembre (matin) et jeudi 17 décembre (après midi) 2015**  
avec Mathilde Roche du GABNOR

chez Bruno Roche (59890 Quesnoy sur Deûle) de 9h30 à 14h  
et Jean Pierre Cornée (59440 Sémeries) de 12h30 à 17h  
(nous vous ferons parvenir l'adresse exacte lors de votre inscription)

## Au programme :

- ✧ **A travers les témoignages de paysans ayant réfléchi à différents façons de s'équiper avant et après de s'installer, nous verrons les solutions qu'ils ont envisagé pour faire face aux impératives du métier.**
- ✧ **Nous analyserons avec leur éclairage :**
  - **Quel est l'équipement indispensable à l'installation si on veut concilier son métier avec une vie de famille ?**
  - **Quel est l'équipement « de confort » (dans lequel nous pourrions investir un peu plus tard) de façon à planifier l'investissement. Cette distinction permet de planifier les investissements à réaliser sur plusieurs années.**
- ✧ **Discussion et analyses sur les intérêts et limites de chaque système d'un point de vue technique**
- ✧ **Visite de la ferme de Bruno et Jean Pierre**

**Le nombre de places étant limité, merci de confirmer votre présence  
auprès d'AVENIR avant le vendredi 4 décembre 2015  
03 21 24 31 52 ou [contact@avenir5962.org](mailto:contact@avenir5962.org)**

Information importante:

- Si vous porteur de projet agricole (dès l'émergence) [VIVEA](#) vous considère comme un ayant droit.
- **Pour bénéficier d'une prise en charge VIVEA, vous devez fournir une « attestation pour les personnes en démarche d'installation et de création d'entreprise ».** Pour ce faire, contactez le « [point accueil installation transmission \(PAIT\)](#) », avant cette formation. Cela vous permettra de connaître leurs services et d'y être connu.
- Les attestations son valables sur l'année en cours.
- Demandez plusieurs exemplaires de cette attestation car il est nécessaire de fournir une document en version original pour chaque formation envisagée/faite.

